



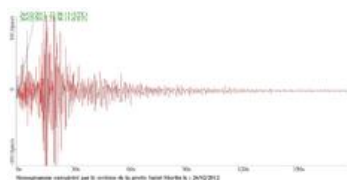
Accueil > L'Environnement > Actualités > Séisme à Monaco nuit du 26 au 27 février

Actualité du thème "L'Environnement"

27 février 2012 | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un séisme de magnitude 4,8 ressenti à Monaco dans la nuit du 26 au 27 février

Dimanche 26 février, à 23h38, un séisme de magnitude 4,8 sur l'échelle de Richter a été ressenti dans plusieurs quartiers de Monaco, où les pompiers ont reçu une douzaine d'appels. Son épicentre était situé entre Embrun et Barcelonnette, à une centaine de kilomètres de Monaco à vol d'oiseau. Une secousse suivie par deux répliques, la première une heure plus tard de magnitude 3,7, la seconde à 8h12 d'une magnitude de 3,3. Soulignons que les magnitudes mesurées correspondent à des secousses qualifiées de « légères à moyennes ».



Sismogramme nuit du 26 au 27 février

Le système d'alerte sismique de la Principauté repose aujourd'hui sur les estimations fournies par le Centre Sismologique Euroméditerranéen qui exploite les données d'un réseau international de capteurs, dont celui de Monaco. L'information consolidée sur le lieu et l'intensité du séisme pour la région méditerranéenne, est diffusée environ une demi-heure après l'événement sismologique.

Afin d'accélérer le temps d'analyse et de réponse aux éventuelles urgences, la Direction de l'Environnement a mis en œuvre un nouveau dispositif testé avec succès lors de cet épisode sismique « Nous venons de mettre à jour notre système de détection en temps réel. Grâce aux signaux reçus sur le rocher, il génère un message d'alerte dans les 3 minutes de l'événement. précise Cyril Gomez, Directeur de l'Environnement, en ajoutant « ce temps de réaction très court complète les informations fournies par le Centre Sismologique Euro-Méditerranéen. La fiabilité du dispositif nous permet maintenant de préparer un déploiement de l'alerte vers toutes les entités et services de l'Etat concernés en cas de séisme ». »

Rappelons que la Principauté est dans une zone de sismicité moyenne en précisant que le règlement d'urbanisme impose des règles de construction anti-sismiques strictes.

Il est utile de souligner que toutes les mesures préventives sont prises par le Gouvernement et les Services de l'Etat pour alerter la population et garantir sa sécurité. Ainsi, par exemple, régulièrement des exercices d'alertes sont menés dans les établissements scolaires de la Principauté.

Plus d'informations : <http://www.gouv.mc/Action-Gouvernementale/L-Environnement>

Autres actualités du thème



La note A+ est attribuée à la Principauté de Monaco en matière de développement durable

24 novembre 2010 | DÉPÊCHE



Maîtrise énergétique des bâtiments de l'Etat : une réduction de 26 % depuis 2006

31 janvier 2012 | COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Aujourd'hui sur le port : 13e édition de Jeun'Elec

02 février 2012 | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« GESTION DURABLE DES OCEANS DANS LE CONTEXTE D'UNE ECONOMIE VERTE ET DE L'ERADICATION DE LA PAUVRETE » : LE « MESSAGE de MONACO »

01 décembre 2011 | DÉPÊCHE